

# Assemblée Générale du 13 janvier 2026

## Ordre du jour

Présentation du bureau collégial

Présentation des accompagnateurs

Introduction : *information sur le fonctionnement de l'association*

Modification des statuts

Bilan de la ganathaine 2025.

Bilan moral : 2024 -25 et vote

bilan financier du 01 septembre 2024 au 31 aout 2025 et vote

Propositions pour 2026.

Questions diverses

Remerciements

- Présentation du bureau collégial
- Présentation des accompagnateurs
- Le fonctionnement de l'association : règlement

Les modalités de fonctionnement de l'association sont inscrites dans le règlement.

Nous vous rappelons qu'en adhérant à l'association vous vous engagez à lire le règlement, les consignes de sécurité et les statuts. (sur le site internet)

- Organisation des randonnées

Lundi : 2 randonnées

Départ 9 h : marche zen, 8 à 10 km, peu de dénivelé

Départ 8h30 : marche tonique, jusqu'à 14 km avec du dénivelé

juin, juillet, aout, septembre : départ 8h30

Mercredi : 2 randonnées

Niveau 1 : départ 13 h 30, maxi 12 km, dénivelé maxi 300 m

Niveau 2 : horaire de départ indiqué par l'accompagnateur, + de 12 km, dénivelé + de 300 m

juin, juillet, aout, septembre : départ 8 h 30

4 Randonnées journée par mois de 18 à 25 km (*avec inscription par SMS auprès de l'accompagnateur*). Proposition de faire 2 randonnées par mois de moins de 20 km.

1<sup>er</sup> lundi du mois (maxi 20 km, 500 m de dénivelé)

2<sup>ème</sup> jeudi du mois

3<sup>ème</sup> mercredi du mois

4<sup>ème</sup> jeudi du mois

Les dénivelés sont calculés en dénivelé cumulé sur toute la randonnée

- Rappels pour un bon fonctionnement

Merci de respecter pour les diverses inscriptions les consignes données par l'organisateur (*sms, mail*)

Merci d'envoyer un SMS à l'accompagnateur concerné pour signaler votre présence au départ des randonnées afin de vous prévenir en cas d'annulation même au dernier moment.

Vérifier le site internet avant chaque randonnée jusqu'à 1 h avant le départ de la randonnée.

Covoiturage : - prévoir des chaussures de rechange (pour le transport)  
- tous les adhérents peuvent se proposer au covoiturage.

Randonnée journée en janvier et février

Des randonnées journées seront proposées et notées sur le site 4 jours avant suivant la météo.

Une randonnée raquettes à la journée plans d'Hotonnes : *en fonction de la neige, de la météo et de l'état des routes.*

- Modification de l'article 9 des statuts

Article 9 – Le bureau collégial

L'association est administrée par un bureau collégial de 2 à 6 membres élus pour 4 années.

**La moitié des membres est renouvelable tous les 2 ans.**

**Les membres démissionnaires à renouveler sont désignés par le bureau.**

**Le vote peut se faire à main levée ou à bulletin secret.**

Tous les membres de l'association à jour de leur cotisation sont éligibles.

En cas de vacance de poste, le bureau collégial pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le bureau collégial met en œuvre les décisions de l'assemblée générale, organise et anime la vie de l'association, dans le cadre fixé par les statuts. Chacun de ses membres peut être habilité par le conseil à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte nécessaire au fonctionnement de l'association et décidé par le bureau collégial

Tous les membres du bureau collégiale sont responsables des engagements contractés par l'association.

Le bureau collégial se réunit au moins 3 fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par la moitié de ses membres. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que Le bureau collégial puisse délibérer valablement.

Les décisions sont prises au consensus et, à défaut, à la majorité des voix des présents.

Vote de la modification de l'article 9 des statuts

Approuvé à l'unanimité

- Bilan moral

Cette saison

152 adhérents pour la saison 2025-2026

Bienvenue aux 22 nouveaux adhérents.

Pour information : 71 ganathains, 108 femmes et 44 hommes

Nous remercions les 10 accompagnateurs permanents et les 3 remplaçantes, sans eux l'association ne pourrait pas fonctionner.

Vous connaissez des randonnées

n'hésitez pas à rejoindre le groupe des accompagnateurs.

Bilan de la ganathaine 2025, 14<sup>ème</sup> édition

Nous remercions les 43 bénévoles qui ont participé à l'organisation de la Ganathaine

5 parcours étaient proposés : 6, 8, 12, 18, 24 km

Un parcours de 3 km était proposé dans le cadre de la semaine bleue en partenariat avec la mairie. Merci à Gilles Allemand qui a encadré cette randonnée.

500 participants sont venus malgré le temps.

Bilan financier de la ganathaine

Recettes : 2568 €

Dépenses : 1589 €

Bénéfice : 978 €

Les recettes des adhésions et de cette manifestation nous permettent d'assumer toutes nos dépenses : *Formation aux premiers secours, le pique-nique, les guides, le mâchon de la randonnée de nuit, bons cadeaux des accompagnateurs, apéritif au restaurant, etc ...* sans demander une subvention à la mairie. Nous avons clôturé nos randonnées journée de 2025 par un repas proposé et organisé par Gaston, Au Petit Port à Fareins

80 personnes ont participé à ce repas du 26 novembre 2025, précédé d'une randonnée de 10 km. Le repas coûtait 30 €, l'association a pris en charge 10 €, donc le coût final pour l'adhérent était de 20 €.

- Activités 2024 -2025

Bilan de la ganathaine 2024

Nous remercions les 44 bénévoles qui ont participé à l'organisation de la Ganathaine.

Un parcours de 3 km était proposé dans le cadre de la semaine bleue en partenariat avec la mairie.

329 participants sont venus malgré le temps.

Bilan financier de la ganathaine

Recettes : 1999 €

Dépenses : 1029 €

Bénéfice : 968 €

Visite guidée du couvent de la Tourette à Eveux

Formation aux premiers secours (19 participants ont bénéficié de cette formation)

Séjour de 4 jours à Lente dans le Vercors

Pique-nique à l'étang Pontet

Approbation du bilan moral

Approuvé à l'unanimité

- Bilan financier de l'association

du 01 septembre 2024 au 31 août 2025

<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>	
Achats (voir PV de l'AG)	2361,58	cotisations	2900
Ganathaine 2024	923,21	Ganathaine 2024	1999
<u>Ganatrail 2024</u>	653,9	<u>Ganatrail 2024</u>	1582
assurance	358,25	intérêt	295,76
internet	119		
Frais bancaire	245,94		
<b>Total</b>	<b>4007,98</b>		<b>6776,76</b>

Bilan positif : 2768,78

En caisse au 31/08/2025 : Livret 10546,42

compte courant 1240,83

Nous ne demandons pas de subventions pour notre fonctionnement

Approbation du bilan financier  
Approuvé à l'unanimité

Pour information, avoir à ce jour :

Compte courant : 370,45€

Livret A : 12810,56 €

La cotisation est maintenue à 20 €/ an

- Proposition pour 2026

Séjour du lundi 01 juin au jeudi 04 juin 2026

Randonnée de nuit le 27 janvier 2026 qui sera suivi d'un mâchon le soir à la salle Burlet.

Gilbert propose :

Une randonnée raquettes à la journée plans d'Hotonnes : *en fonction de la neige, de la météo et de l'état des routes.*

Une randonnée jonquille la première semaine de mars (lundi 3 mars)

Une randonnée narcisses fin mai/début juin

Une randonnée pour une découverte des Cabornes avec l'association qui en fait la restauration, à *planifier pour le printemps qui n'a pas été faite cet automne à la suite d'un problème de date et de disponibilité, sortie gratuite.*

Vincent propose : Visite de Lyon insolite par l'association Cybele.

Randonnée avec l'association GMBVS proposée par Pierre Cabrol

Le pique-nique au bord de l'étang est toujours autant apprécié est prévu la première semaine de septembre.

*La 15ème Edition de la ganathaine, le 4 octobre 2026 (à noter dans vos agendas)*

- Remerciements

Nous tenons à remercier la mairie de Genay pour le prêt des salles, la communication et son soutien.

Nous remercions l'adjoint aux associations présent ce soir.

Nous tenons à remercier également les membres du comité des fêtes pour leur soutien logistique (prêts de matériel) etc